

## Délibération n° 2018-06-16

Extrait du registre des délibérations  
du conseil communautaire du 17 décembre 2018

**Objet**

Acquisition d'une bande de terrain pour la gestion des eaux pluviales sur le site Coudert

**Rapporteur**

BARRAUD Bertrand

**Date de convocation**

10 décembre 2018

**Date d'affichage du compte rendu**

21 décembre 2018

**Nombre de conseillers**

En exercice : 126

Présents : 91

Votants : 95

Pour : 95

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 17 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	VEZON Christophe (S)	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert	CHEYNOUX Gérard	
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
		DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
	EMIREN Bernard (S)	ESPEIL Michel
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc
		GAUTHIER Isabelle
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
MAGAUD Hervé (S)	KAROUTZOS Christian	LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
	PAGESSE Pierre (S)	LIVET Bertrand
MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René	MARTINANT Pierre
		MEALLET Roger-Jean
MONIET-FIEVET Jean-Marc		NICOLLET Michel
	SAUTEREAU Catherine (S)	OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELISSIER Patrick	COUTAREL Bernard (S)
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
POMEL Michel	POULOUSSIER Marie-Laure	PRADIER Laurent
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
ROCHETTE Christophe	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal		SALVINI Luc
SAUVANT Jean-Pierre	SOLIGNAC Maurice (S)	THEVIER Gérard
TINET Georges		
VARISCHETTI Martine	VEISSIERE Bernard	

Absents ayant donné pouvoir (4) : ALETON Danielle à VARISCHETTI Martine, BERTHELOT Pascal à LEGENDRE Denis, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrick, ROUX Bernard à CORRE Jean-Marie.

Absents représentés (9) : BOYER Elie, CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, JOLIVET Sylvie, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélia, PELOU Michel, SAUX Marie-Pierre.

Absents (31) : BARBET Laurent, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, BESSEYRE Fabien, BRUNETTI Graziella, CHABAUD Christian, CHANIMBAUD Lionel, CODRON Maryse, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DESGEORGES André, DYNDAS Eric, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GOUEZEC Jean-François, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MASSEBOEUF Claude, MOREL Jacques, NÔ Lucien, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, TOULOUZE Michel, ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

**CONSIDÉRANT** qu'une partie du site Coudert a été acquis par la collectivité en vue de réaliser des projets d'aménagement d'un quartier commercial de proximité et d'un espace de logements sociaux, et que le reste de l'emprise foncière constructible à vocation économique et d'habitat est d'environ 10 200 m<sup>2</sup> ;

**CONSIDÉRANT** qu'afin de gérer de manière efficiente les eaux pluviales de ce site, il y a lieu d'acquérir auprès de Monsieur et Madame AMBLARD, une bande de terrain large de 5 mètres, représentant une surface totale mesurée de 171 m<sup>2</sup>, détachée de la parcelle cadastrée section AO numéro 103 à Issoire ;

**CONSIDÉRANT** que ce terrain situé en zone N au Plan local d'urbanisme de la commune d'Issoire permettra de créer un fossé ;

**CONSIDÉRANT** que, dans leur courrier du 28 septembre 2018, les propriétaires confirment à l'Agglo Pays d'Issoire être vendeurs à 2 € du m<sup>2</sup> soit 342 € pour une bande de terrain de 171 m<sup>2</sup> ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est précisé que la superficie exacte, la désignation cadastrale et le prix définitif seront déterminés après la réalisation du document modificatif du parcellaire cadastral ;

**Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :**

- d'approuver l'achat de cette bande de terrain de 171 m<sup>2</sup> environ pour un montant de 342 € environ, détachée de la parcelle cadastrée section AO numéro 103 à Issoire, étant précisé que la superficie exacte, la désignation cadastrale et le prix définitif seront déterminés après la réalisation du document modificatif du parcellaire cadastral ;
- de désigner Maîtres CHEVALIER et BRION, notaires à ISSOIRE pour rédiger les actes, tous les frais, droits, taxes et honoraires restant à la charge d'API ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'acquisition de cette bande de terrain.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire  
Issoire, le 28 /12 /2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 28 /12 /2018